

# Droits humains et prévention du tabagisme

Pour mieux comprendre de quoi on parle

| Droit  | Définition et traités  | Non-respect par l'industrie du tabac  | Non-respect de la part de l'État suisse   |
|--|--|---|---|
| <p><b>Droit à la santé et droit à la vie</b></p>  | <p>Le droit à la santé signifie que chaque individu a le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible.</p> <p>Le droit à la vie signifie que l'État ne peut pas mettre fin à la vie de ses citoyens et doit prendre des mesures pour s'assurer que leur vie n'est pas en péril.</p> <p><i>Article 25 de la Déclaration universelle des droits humains de 1948 (DUDH). Ratifiée par la Suisse en 1992.<sup>1</sup></i></p> <p><i>Article 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU (PIDESC). Ratifiée par la Suisse en 1992<sup>2</sup>.</i></p> <p><i>Article 2 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH) de 1950.<sup>3</sup> Ratifiée par la Suisse en 1974.</i></p> | <p><b>La consommation de tabac est une des principales causes de maladies graves</b> telles que le cancer, les maladies respiratoires et les maladies cardiovasculaires. De plus, l'exposition au tabagisme passif affecte la santé des non-fumeurs.</p> <p>En continuant de produire, distribuer et promouvoir les produits du tabac, <b>l'industrie du tabac met globalement en péril le droit à la santé.</b></p> <p>L'objectif déclaré de cette industrie est la croissance de ses ventes et la croissance de ses profits, qui impliquent la croissance de la consommation de ses produits, dont il est établi qu'ils sont nocifs à la santé.</p> | <p>L'État néglige son devoir de protection de la santé publique en n'implémentant pas des mesures qui ont pourtant fait leurs preuves pour réduire la consommation de tabac, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Augmentation conséquente</b> de la taxation</li><li>➤ <b>Interdiction</b> de toute forme de publicité, de promotion et parrainage pour les produits du tabac, y compris le mécénat et les mesures de responsabilité sociales des entreprises</li><li>➤ <b>Adoption</b> du paquet neutre (« plain packaging »)</li><li>➤ <b>Mise en œuvre</b> d'une protection complète contre le tabagisme passif, y compris sur le lieu de travail</li><li>➤ <b>Réglementation stricte</b> des produits du tabac et de la nicotine, incluant l'interdiction des arômes, sauf pour les produits pouvant démontrer un bénéfice avéré en termes de réduction des risques, où une régulation spécifique des arômes s'appliquerait</li><li>➤ <b>Exclusion stricte</b> de l'industrie du tabac et de la nicotine dans l'élaboration des politiques publiques</li><li>➤ <b>Interdiction</b> du financement des partis politiques par l'industrie du tabac et de la nicotine</li></ul> |

<sup>1</sup> <https://www.ohchr.org/fr/universal-declaration-of-human-rights>


<sup>2</sup> <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights>

<sup>3</sup> [https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1974/2151\\_2151\\_2151/fr](https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1974/2151_2151_2151/fr)



# Droits humains et prévention du tabagisme


Pour mieux comprendre de quoi on parle

| Droit   | Définition et traités  | Non-respect par l'industrie du tabac   | Non-respect de la part de l'État suisse   |
|---|--|--|---|
| <b>Droit à un environnement sain</b><br> | <p>Ce droit implique que chacun a le droit de vivre dans un environnement qui ne menace pas sa santé, son bien-être ou sa survie.</p> <p><i>Garanti par une résolution de l'Assemblée générale de l'ONU de 2022<sup>4</sup>.</i></p> | <p>La production, le transport, la consommation et l'élimination des produits du tabac entraînent <b>une pollution significative de l'air, de l'eau et des sols</b>. Les déchets de cigarettes, notamment les filtres, <b>contribuent gravement à la pollution plastique</b>.</p> <p>Les cigarettes électroniques, en particulier celles qui sont jetables après une seule utilisation, et les dispositifs de chauffage du tabac, sont réalisés à partir de composants dont la fabrication et les déchets sont nocifs pour l'environnement.</p> <p>La déforestation pour la culture du tabac et le séchage des feuilles détruit des habitats naturels. Les intrants chimiques de la culture du tabac nuisent également à la biodiversité et aux écosystèmes.</p> | <p>Étant donné les dommages environnementaux causés par les produits du tabac, <b>l'absence d'une politique de prévention du tabagisme efficace en Suisse compromet la protection du droit à un environnement sain</b> de ses citoyens.</p> <p>Elle ne limite ni la production ni la consommation de ces produits et n'applique pas le principe du pollueur-payeur, qui contraindrait l'industrie du tabac à payer pour les dommages qu'elle cause à l'environnement.</p> |

<sup>4</sup> [https://digitallibrary.un.org/record/3983329/files/A\\_RES\\_76\\_300-FR.pdf?ln=fr](https://digitallibrary.un.org/record/3983329/files/A_RES_76_300-FR.pdf?ln=fr)

# Droits humains et prévention du tabagisme

Pour mieux comprendre de quoi on parle

| Droit  | Définition et traités  | Non-respect par l'industrie du tabac   | Non-respect de la part de l'État suisse   |
|--|--|--|---|
|  <p><b>Droit des enfants à la santé</b></p> | <p>Les enfants ont droit à une protection spéciale, à un développement harmonieux et à la réalisation de leur potentiel physique et mental. Cela inclut le droit de jouir du meilleur état de santé possible et donc d'être protégés contre les dangers pour leur santé et leur bien-être.</p> <p><i>Garanti par les articles 6 et 24 de la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989 (CDE). Ratifiée par la Suisse en 1997<sup>5</sup></i></p> | <p>L'industrie du tabac cible les jeunes à travers des publicités et des produits conçus pour les attirer. De plus, <b>elle fait travailler des enfants dans les cultures de tabac.</b></p> <p>En promouvant massivement ses produits et en freinant les politiques de prévention du tabagisme, <b>l'industrie du tabac contribue également directement au tabagisme chez les femmes enceintes et les parents.</b> Le tabagisme pendant la grossesse (une réalité pour 7% des femmes enceintes en Suisse) <b>expose l'enfant à des risques sérieux</b>, tels que le retard de croissance intra-utérin, la prématurité, et le syndrome de mort subite du nourrisson.</p> <p>L'exposition périnatale au tabac affecte le développement respiratoire et cognitif de l'enfant. Ces effets néfastes constituent <b>une violation des droits fondamentaux de l'enfant</b>, notamment son droit à la vie, à la survie et à un développement sain.</p> | <p>En ne prenant pas des mesures efficaces pour prévenir le tabagisme et le tabagisme passif, <b>l'État met en danger la santé des enfants.</b> L'absence de réglementation stricte sur la publicité, le marketing ciblant les jeunes et la faible sensibilisation aux dangers du tabagisme, <b>violent ainsi leur droit à une enfance saine et protégée.</b></p> <p>De plus, en ne luttant pas suffisamment contre la forte prévalence du tabagisme, l'État permet un taux élevé de consommation de tabac et de nicotine, y compris pendant la période périnatale, chez les mères et leurs partenaires. <b>Cette inaction expose les enfants à des risques majeurs pour leur santé</b> et leur développement, ce qui constitue un manquement de l'État à son devoir de protéger les droits fondamentaux des enfants.</p> |

<sup>5</sup> <https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/politique-exterieure/droit-international-public/conventions-protection-droits-homme/convention-relative-aux-droits-de-enfant.html>

